

SEC MER

SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE
COMMISSARIAT AUX COMPTES INSCRITE À PARIS

PHILIPPE BARON
ÉLISABETH ABRIAL
ROBERT CHAULIAC
JEAN-PIERRE LEBEUGLE

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2008

Concernant l'Association

INITIATIVE 93
Association loi 1901
Siège social : 191, Avenue Paul Vaillant Couturier
93000 BOBIGNY
SIRET : 432.347.045.00010

INITIATIVE 93

Association loi 1901

Siège social : 191, Avenue Paul Vaillant Couturier -

93000 BOBIGNY

SIRET : 432.347.045.00010

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2008

Aux adhérents,


En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale du 20 Juin 2006, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 Décembre 2008 sur :

- le contrôle des comptes de l'association **INITIATIVE 93**, tels qu'ils sont annexés au présent rapport,
- la justification des appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes.



Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans l'annexe légale et/ou dans le rapport financier concernant notamment :

- la provision technique pour risques d'impayés calculée au taux de 5% sur la totalité des fonds d'intervention, dont le solde cumulé s'élève à 116 021 € contre 60 554 € en 2007,
- le compte provision pour fonds dédiés dont le montant s'élève à la clôture de l'exercice à 140 000 €,
- les prêts non remboursés, non couverts par la SOFARIS, comptabilisés en créances irrécouvrables pour la somme de 14 241 €.

II – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L 823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.



INITIATIVE 93
Exercice clos au 31 décembre 2008

III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels, ainsi que sur le rapport financier.

FAIT A SEVRAN

LE 18 MAI 2009

Le Commissaire aux Comptes

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Philippe Baron', written over a horizontal line.

Philippe BARON

BILAN

	31/12/2008		31/12/2007	
	Brut	Amort. dépréciat.	Net	Net
ACTIF				
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles :				
- Fonds commercial				
- Autres immobilisations incorporelles	14 715,29	14 715,29		
Immobilisations corporelles	10 852,84	10 852,85	(0,01)	113,88
Immobilisations financières (1)	1 193 386,03		1 193 386,03	737 794,29
	1 218 954,16	25 568,14	1 193 386,02	737 908,17
Actif circulant				
Stocks et en-cours				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances clients et comptes rattachés (2)	14 368,70		14 368,70	48 428,80
Autres créances (2) (3)	223 547,86		223 547,86	178 070,94
Valeurs mobilières de placement	1 133 396,13		1 133 396,13	322 494,90
Disponibilités	211 563,44		211 563,44	423 570,43
Caisse				
Charges constatées d'avance (2)				
	1 582 876,13		1 582 876,13	972 565,07
TOTAL GENERAL	2 801 830,29	25 568,14	2 776 262,15	1 710 473,24
PASSIF				
Capitaux propres				
Capital				
			2 398 270,43	1 394 691,96
Ecart de réévaluation				
Réserve légale				
Réserves réglementées				
Autres réserves (4)				
Report à nouveau			71 739,03	57 504,71
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)			12 322,90	14 234,32
Provisions réglementées			945,18	945,18
			2 483 277,54	1 467 376,17
Provisions				
			261 220,89	209 445,31
Dettes (5)				
Emprunts et dettes assimilées				
			3,65	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
Fournisseurs et comptes rattachés			5 727,68	11 310,47
Autres dettes (3)			26 032,39	22 241,29
Produits constatés d'avance				100,00
			31 763,72	33 651,76
TOTAL GENERAL			2 776 262,15	1 710 473,24
<i>(1) Dont à moins d'un an</i>				
<i>(2) Dont à plus d'un an</i>				
<i>(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs</i>				
<i>(3) Dont comptes courants d'associés créditeurs</i>				
<i>(4) Dont réserves statutaires</i>				
<i>(5) Dont à plus de 5 ans</i>				
<i>(5) Dont à plus d'un an et moins de 5 ans</i>				
<i>(5) Dont à moins d'un an</i>				

COMPTE DE RESULTAT

	31/12/2008		31/12/2007
	Exportations	Total	Total
Produits d'exploitation			
Ventes de marchandises			
Production vendue (biens)			
Production vendue (services)			
Production stockée			
Production immobilisée			
Subventions d'exploitation		206 269,27	193 348,08
Autres produits (2)		96 375,80	87 682,60
Total des produits d'exploitation		302 645,07	281 030,68
Charges d'exploitation			
Achats de marchandises			
Variation de stocks (marchandises)			
Achats d'approvisionnements			
Variation de stocks (approvisionnement)			
Autres charges externes (1)		92 507,87	77 131,74
Impôts, taxes, et versements assimilés		543,25	414,25
Rémunérations du personnel		110 024,82	86 404,74
Charges sociales		39 043,31	31 487,82
Dotations aux amortissements		2 422,75	3 904,25
Dotations aux dépréciations et provisions		49 466,72	30 080,62
Autres charges		14 241,08	13 671,51
Total des charges d'exploitation		308 249,80	243 094,93
RESULTAT D'EXPLOITATION		(5 604,73)	37 935,75
Produits financiers (2)		22 632,50	8 001,01
Charges financières			
Produits exceptionnels (2)		358,13	0,44
Charges exceptionnelles			30 000,88
Impôts sur les bénéfices		5 063,00	1 702,00
BENEFICE OU PERTE (3)		12 322,90	14 234,32
(1) Dont crédit-bail mobilier			
(1) Dont crédit-bail immobilier			
(2) Dont reprises sur provisions et amortissements			
(3) Compte tenu d'un résultat exceptionnel avant impôts		358,13	(30 000,44)

INITIATIVE 93

REGLES ET METHODES COMPTABLES

(Code de commerce - articles 8, 9 et 11)
(Décret n° 83-1020 du 29-11-1983 - articles 7, 21, 24 début, 24-1, 24-2, 24-3)

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptable d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant la durée de vie prévue.

Les taux les plus couramment pratiqués sont les suivants (L = linéaire ; D = dégressif ; E = exceptionnel) :

Immobilisations corporelles	<u>Amortissement pour dépréciation</u>	<u>Amortissement fiscalement pratiqués</u>
-----	-----	-----
Installation tech, mat. outillage	20 % L/D	20% L/D
Install. Agenct. Aménagt.	10% L	10%L
Matériel de transport	20 %L - 33% L	20% L - 33 % L
Matériel de bureau et infor	20 % L/D-33 % L/D	20 % L/D- 33% L/D

Seuls les amortissements exceptionnels sont traités en amortissements dérogatoires.

REGLES ET METHODES COMPTABLES (suite)

PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

CHANGEMENT DE METHODE D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Aucun changement de méthode n'est intervenu au cours de l'exercice.

FAITS CARACTERISTIQUES

Au titre de l'exercice 2008, il a été constaté, comme pour les années précédentes, une provision technique pour créances douteuses qui est calculée sur la base des Fonds d'Intervention diminuée des créances irrécouvrables au taux de 5 % soit pour l'exercice 2008 un montant de 49 466.72€.

La provision pour Fonds Dédiés n'a pas subi de variation.

Bien que n'ayant pas d'incidence sur le résultat, il est à noter que le montant du bénévolat, calculé sur la base d'un taux horaire de 38€11 conformément aux directives du FSE, s'élève pour l'exercice à 21 951.00 €.

INITIATIVE 93

EXERCICE AU 31/12/2008

DROIT INDIVIDUEL A LA FORMATION

Au 31 décembre 2008, le droit individuel à la formation, concernant le personnel présent a cette date s'élève à :

ELUCCI	44,38
DEVAILLY	39,4
AGBO	0
GUAZZA	32,91

116,69

INITIATIVE 93

EXERCICE AU 31/12/2008

I F C

Au 31 décembre 2008, le montant de l'engagement au titre de l'Indemnité de Fin de Carrière s'élève à 141,00 €.

Cette somme ne concerne que Mlle ELUCCI, les autres employées ayant moins deux ans de présence dans l'Association,

IMMOBILISATIONS

Cadre A	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Immobilisations incorporelles			
Frais d'établissement et de développement			
Autres postes d'immobilisations incorporelles			
Total I			
Total II	14 715,29		
Immobilisations corporelles			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales, agencements et aménagements des constructions			
Installations techniques, matériel et outillage industriels			
Installations générales, agencements et aménagements divers		628,90	
Matériel de transport			
Matériel de bureau et informatique, mobilier		10 223,94	
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
Total III	10 852,84		
Immobilisations financières			
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières			455 591,74
Total IV	737 794,29		455 591,74
Total IV	737 794,29		455 591,74
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	763 362,42		455 591,74

Cadre B	Diminutions		Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations Valeur d'origine
	Par virement	Par cession		
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement et de développement (I)				
Autres postes d'immobilisations incorporelles (II)			14 715,29	
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements, aménag. constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Installations générales, agencements et aménagements divers			628,90	
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier			10 223,94	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Total III			10 852,84	
Immobilisations financières				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières			1 193 386,03	
Total IV			1 193 386,03	
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)			1 218 954,16	

AMORTISSEMENTS

Cadre A SITUATION ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Valeur en début d'ex.	Augment. Dotations	Diminutions Sorties / Rep.	Valeur en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement et de développement Total I				
Autres immobilisations incorporelles Total II	14 715,29			14 715,29
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Instal. générales, agenc. et aménag. constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Installations générales, agencements et aménagements divers	628,90			628,90
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier	10 110,06	113,89		10 223,95
Emballages récupérables et divers				
Total III	10 738,96	113,89		10 852,85
TOTAL GENERAL (I + II + III)	25 454,25	113,89		25 568,14

Cadre B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORT. DEROGATOI							
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvements nets amort. à fin d'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amortisse- ment fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amortisse- ment fiscal exceptionnel	
Immo. incorporelles							
Frais d'établisse. Total I							
Aut. immo. incorp. Total II							
Immo. corporelles							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
Constructions sur sol d'autrui							
Inst. gén., agenc. amén. const.							
Inst. techn., mat. outil. indus.							
Inst. gén., agenc., amén. divers							
Matériel de transport							
Mat. bureau, inform., mobilier							
Emballages récup. et divers							
Total III							
Frais acq. titres part. Total IV							
TOT. GEN. (I+II+III+IV)							

Cadre C MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES	Montant net début d'ex.	Augmen- -tations	Dotations ex. aux amort.	Montant net en fin d'ex.
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				

PROVISIONS ET DEPRECIATIONS INSCRITES AU BILAN

	Montant au début de l'exercice	Augmentations : Dotations exercice	Diminutions : Reprises exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées				
Provisions pour reconstitution gisements miniers et pétroliers				
Provisions pour investissements				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Dont majorations exceptionnelles de 30 %				
Provisions fiscales pour implantation à l'étranger av. 01/01/92				
Provisions fiscales pour implantation à l'étranger ap. 01/01/92				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
Total I				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions et obligations similaires				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour grosses réparations				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés payés				
Autres provisions pour risques et charges	209 445,31	52 487,63	712,05	261 220,89
Total II	209 445,31	52 487,63	712,05	261 220,89
Dépréciations				
Sur immobilisations incorporelles				
Sur immobilisations corporelles				
Sur titres mis en équivalence				
Sur titres de participation				
Sur autres immobilisations financières				
Sur stocks et en-cours				
Sur comptes clients				
Autres dépréciations				
Total III				
TOTAL GENERAL (I + II + III)	209 445,31	52 487,63	712,05	261 220,89
<i>Dont dotations et reprises :</i>		49 466,72		
- d'exploitation				
- financières				
- exceptionnelles				
<i>Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation de l'exercice (Art. 39-I-5 du CGI)</i>				

ETAT DES CREANCES ET DES DETTES

Cadre A	ETAT DES CREANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
De l'actif immobilisé				
Créances rattachées à des participations				
Prêts (1) (2)				
Autres immobilisations financières				
De l'actif circulant				
Clients douteux ou litigieux				
Autres créances clients				
Créances représentatives de titres prêtés				
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée				
Autres impôts taxes et versements assimilés				
Divers				
Groupe et associés (2)				
Débiteurs divers				
Charges constatées d'avance				
Total		1 431 302,59	838 413,45	592 889,14

(1) Dont prêts accordés en cours d'exercice

(1) Dont remboursements obtenus en cours d'exercice

(2) Prêts et avances consenties aux associés

Cadre B	ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)					
Autres emprunts obligataires (1)					
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit : (1)					
- à un an maximum à l'origine					
- à plus d'un an à l'origine					
Emprunts et dettes financières diverses (1) (2)					
Fournisseurs et comptes rattachés					
Personnel et comptes rattachés					
Sécurité sociale et autres organismes sociaux					
Impôts sur les bénéfices					
Taxe sur la valeur ajoutée					
Obligations cautionnées					
Autres impôts, taxes et versements assimilés					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					
Groupe et associés (2)					
Autres dettes					
Dettes représentatives de titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
Total		31 763,72	31 763,72		

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice

(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice

(2) Emprunt, dettes contractés auprès des associés

DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR

		31/12/2008	31/12/2007
Autres créances			
468700	DIVERS PROD. A RECEVOIR	223 547,86	178 070,94
Total		223 547,86	178 070,94
TOTAL GENERAL		223 547,86	178 070,94

DETAIL DES CHARGES A PAYER

		31/12/2008	31/12/2007
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
408000	FOURN. FACT.NON PARVENUES		9 694,47
Total			9 694,47
Dettes fiscales et sociales			
428200	DETTES PROV./CONGES PAYES	920,48	578,50
438200	CHARG.SOC./CONGES A PAYER	395,81	237,47
438600	AUTR.CHARG.SOCIAL.A PAYER	17 708,67	15 820,54
448200	CHARG.FIS./CONGES A PAYER	5,17	3,18
448600	CHARGES FISCALES A PAYER	541,26	427,20
Total		19 571,39	17 066,89
Autres dettes			
468600	DIVERS CHARGES A PAYER	1 398,00	3 272,40
Total		1 398,00	3 272,40
TOTAL GENERAL		20 969,39	30 033,76

SEC MER

SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE
COMMISSARIAT AUX COMPTES INSCRITE A PARIS

PHILIPPE BARON
ELISABETH ABRIAL
ROBERT CHAULIAC
JEAN-PIERRE LEBEUGLE

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

EXERCICE 2008

=====

INITIATIVE 93

Association loi 1901

Siège social : 191, Avenue Paul Vaillant Couturier

93000 BOBIGNY

SIRET : 432.347.045.00010

INITIATIVE 93

Association loi 1901

Siège social : 191, Avenue Paul Vaillant Couturier

93000 BOBIGNY

SIRET : 432.347.045.00010

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2008

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle de conventions, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention conclues au cours de l'exercice entre votre Association et l'un de ses administrateurs, et susceptible d'être signalée dans le cadre du présent rapport.

Par ailleurs, en application du même décret, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes s'est poursuivie au cours du dernier exercice.



CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE PARIS – DELEGATION DE SEINE SAINT DENIS

Dans le cadre de la convention de partenariat et de suivi de post-crédation.

A - Apport en nature et en industrie

1. apport en nature portant sur une mise à disposition de la CCIP à INITIATIVE 93 de :
 - espace de bureaux de 46 m² dont le loyer et les charges locatives sont évalués à 8 770 €
 - divers services (éclairage, chauffage, courrier, photocopies) 7 400 €
2. apport en industrie constitué par :
 - mise à disposition de 105 jours de travail de conseiller (s) création 25 800 €

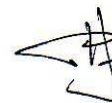
Le total de ces trois sommes (41 970 €) est enregistré en subvention.

B - Frais de fonctionnement directs (téléphone et repas) facturés sur l'exercice :

- téléphone 2 255 €
- repas 4 875 €

C - Facturation liée au dépassement de jours de travail de conseiller (s) création 11 322 €

D - Facturation liée au suivi post-crédation représentant 26 journées (120 € la journée) 3 120 €

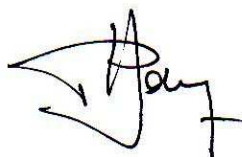


INITIATIVE 93
Exercice clos au 31 décembre 2008

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Sevrans, le 18 Mai 2009

Le Commissaire aux Comptes

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Philippe Baron', written over a horizontal line.

Philippe BARON